

**Séance du 11 janvier 2016**

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
10	14
<b>Date de la convocation :</b> 06 janvier 2016	
<b>Date d'affichage :</b> <b>15 JAN. 2016</b>	

L'an deux mil seize, le onze janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, RIOCREUX Stéphanie.

MM. BRODSKY Pierre-Alexandre COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : Mmes DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line (pouvoir à M. PLANTIER).

M. BOISDRON Claude.

Secrétaire de séance : RIOCREUX Stéphanie

**Approbation du compte rendu 07 décembre 2015 :** Approuvé à l'unanimité

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS  
COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS  
MUNICIPALES :**

Comité enfance-jeunesse CCPB : La restitution des quatre dernières années du contrat enfance/jeunesse a été faite le 15 décembre dernier en présence de la CAF. Le nouveau contrat 2016/2019 va être modifié, permettant notamment un financement encore plus important du poste du responsable du service.

REAPP : le 22 janvier à la salle des fêtes de Benais pour un atelier percussion et zumba.

PNR : Un nouvel agent, Mélanie CHOLLET, a été recrutée en remplacement de l'agent partit, pour suivre les dossiers trame verte et bleue et paysage.

Remise des prix éco-trophées à Avoine le 10 novembre dernier : le restaurant « Vincent cuisinier de campagne » d'Ingrandes de Touraine a été récompensé pour son menu 0 kilomètre.

SMIPE : Le comité syndical a émis un avis favorable au Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Six délégués ont voté contre. Le SMIPE travaille sur un projet de

création d'un centre de tri avec le SIVERT qui engloberait les actuelles communes membres et irait jusqu'à Angers.

L'entreprise Loire Compost Environnement a été retenue pour le marché de broyage du bois.

SIEL : Modification des tarifs d'entretien des points lumineux qui passe de 16,25 € à 17,48 € par point lumineux. Une borne de charge rapide pour les véhicules électriques est installée à Bourgueil, près de l'autoroute. Quatre cent cartes permettant aux usagers de recharger leur véhicule ont déjà été distribuées sur le département.

SIACEBA : Le syndicat a transmis le modèle de courrier qui a été envoyé aux riverains de la boire de Marcé. Ces derniers sont informés des travaux à venir dans le cadre du projet phare. Une convention est proposée afin que les riverains poursuivent les efforts d'entretien des rives.

Suite aux délibérations prises, la préfecture a envoyé l'arrêté approuvant les changements de statuts du syndicat et notamment la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Commission urbanisme: La commission urbanisme poursuit le suivi des constructions par rapport aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Commission communication : Une nouveau Petit courrier sera édité et distribué avant le début du recensement, soit le 21 janvier 2016. La commission va se réunir.

Commission fêtes et cérémonies :

Saint Vincent : Une nouvelle réunion sera organisée le 20 janvier. L'organisation pour la préparation du vendredi soir et du samedi matin sera établie cette semaine.

Commission vie associative : L'association Tam-Tam Solidaire remercie la municipalité pour son accueil lors de sa réunion d'inauguration.

CLI : Une information a été donnée sur toutes les campagnes d'arrêts programmés cette année. Un point a été fait sur les procédures d'accès à la centrale.

**01 : Délibération 2016-01 : ADHESION DES COMMUNES D'ABILLY, MARCAY ET NOYANT DE TOURAINE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37**

Vote Pour : 11      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations des Conseils Municipaux d'Abilly, de Marcay et de Noyant de Touraine demandant leurs adhésions au Syndicat Intercommunal Cavités 37,  
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 19 novembre 2015 approuvant ces adhésions,  
Considérant qu'il est demandé à chaque commune adhérente de se prononcer sur ces adhésions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des communes d'Abilly, Marcay et Noyant de Touraine au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**02 : Délibération 2016-02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR ET DE LA DETR POUR LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITE 2016**

Vote Pour : 11      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire rappelle le programme pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans lequel la commune s'est engagée et notamment les travaux prévus pour l'année 2016 à savoir la mise en accessibilité de la cantine scolaire, des toilettes publiques, de la salle de musique et de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 23 266.34 € HT soit 27 364.81 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ET de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 23 266.34 € HT  
FDSR : 11 633.17 € (50%)  
DETR : 6 979.90 € (30%)  
Autofinancement : 4 653.27 € (20%)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année en cours, et notamment pendant le congé scolaire d'été, pour la plus grande part des travaux, à savoir la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le projet de mise en accessibilité – Programme 2016
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**03 : Délibération 2016-03 : DECISION MODIFICATIVE N°5**

Vote Pour : 11      Vote Contre : ..      Abstention :

..

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2015-13 du 30 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2015 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre / Article Désignation	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Opérat° 247 / Renforcement électrique Clos de Broc 2 560 €	2 560 €	
Opérat° 244 / Voirie 2015	/	2 560 €

<b>TOTAL :</b>	2 560 €	2 560 €
----------------	---------	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE**, la présente modification du budget 2015.

**04 : Délibération 2016-04 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Vote Pour : 11      Vote Contre : ..      Abstention :

..

Mme Le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2015 : 81 598.57 €

(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », chapitre 41 « opérations patrimoniales » et report N-1)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 20 000 € (< 25% x 81 598.57 €.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et d'autoriser le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 20 000 € maximum avant le vote du budget.

Un cinquième point est ajouté à l'ordre du jour après avis favorable du Conseil municipal

**05 : Délibération 2016-05 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR ET DE LA DETR POUR LE PROGRAMME D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX – PROGRAMME 2016**

Vote Pour : 11      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire rappelle les ambitions de la commune quant à la baisse des coûts de chauffage des bâtiments communaux. Elle précise que depuis plusieurs années la commune a produits des efforts importants pour en améliorer la performance énergétique par une meilleure isolation.

Pour poursuivre cet effort, il convient désormais de remplacer un grand nombre d'appareils de chauffage vétustes. A l'école tout d'abord, les chauffages au gaz indépendants ont plus de trente ans, ils sont peu efficaces, onéreux en fonctionnement et entretien.

Dans les logements communaux ensuite, nombre de radiateurs électriques ont plus de vingt ans, consomment énormément pour un résultat peu satisfaisant. Les coûts de chauffage à la charge des locataires sont très élevés et rendent les logements communaux de moins en moins attractifs.

Madame le Maire propose donc :

- Pour l'école, de remplacer les chauffages gaz des deux classes par la pose de cassettes rayonnantes et de changer la ventilation.
- Pour les logements communaux des 1, 3 et 5 place de l'église et 4A, 4B et 4C rue de la République, le remplacement des radiateurs électriques par des radiateurs à fluide caloporteurs beaucoup plus performants.

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 40 995.83 € HT soit 47 293.50 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 40 995.83 € HT  
FDSR : 20 497.91 € (50%)  
DETR : 12 298.75 € (30%)  
Autofinancement : 8 199.17 € (20%)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le système de chauffage de l'école sera remplacé pendant les congés scolaires d'été et les chauffages des logements seront remplacés progressivement au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et en tout état de cause avant l'hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le projet d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux – programme 2016
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### QUESTIONS DIVERSES

Une réunion a été organisée à Chinon pour présenter la nouvelle campagne de distribution de comprimé d'iode qui se déroulera à partir du 1<sup>er</sup> février prochain. Les habitants vont recevoir un courrier à présenter en pharmacie pour récupérer les nouveaux comprimés et ainsi remplacer les comprimés périmés.

Centre culturel Saint Martin de Tours : Une rencontre sera organisée prochainement afin de réfléchir à la mise en valeur d'éventuelles animations qui pourraient être développées en 2016. A l'échelle communautaire, le travail sur le chemin de Saint Martin doit se poursuivre.

La Fédération des chasseurs 37 informe qu'un comptage nocturne de lièvre à but scientifique à l'aide de source lumineuse sera réalisé les 16, 18 et 23 février 2016.

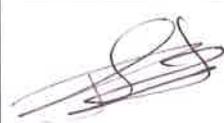
Des habitants de la rue du château ont demandé l'installation d'un radar pédagogique. Même si le Conseil municipal est conscient du problème de vitesse excessive, il rappelle que ces dispositifs coûtent très chers. Les aménagements qui seront réalisés en 2016 ont d'ailleurs pour objectif de faire baisser la vitesse.

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le dimanche 17 janvier.

Il est signalé que les luminaires de la cité du Petit Clocher sont allumés la journée et éteints la nuit. Il convient de savoir qui a accès au réglage des horloges : la commune ou Nexity, gestionnaire des espaces collectifs de la cité.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 01 février à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
	Excusé			
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
Excusée		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
	Excusée	